

FRANCE—Suite

Lieu	Désignation	Nom
Ottawa 2 (Ont.)—Fin.....	Conseiller commercial et attaché financier.....	M. Jacques Devinat.
	Conseiller culturel.....	M. François Weymuller.
	Premier secrétaire.....	M. Robert Delos Santos.
	Deuxième secrétaire.....	M. Jean Paul Schricke.
	Attaché commercial.....	M. Claude Groult.
	Attaché.....	M. Guy Villalard.
	Attaché.....	M. François Chaplain.
	Attaché.....	M. Marcel Cossais.
. . . . .		
Calgary (Alb.).....	Agent consulaire.....	*M. George Collet.
(56, rue Holly. Téléphone: AV 9-8123)		
Charlottetown (I.-P.-É.)... (114 Rue Upper Prince)	Agent consulaire.....	*M. Jean Wilmer Blanchard.
Edmonton (Alb.)..... (10,038, 110 <sup>e</sup> rue. Téléphone: GArden 2-3554).	Consul.....	M. Paul Delion.
Halifax (N.-É.)..... (Maison Surcouf, 63, Victoria Road. Téléphone: 423-7671)	Consul.....	M. François Alabrune.
Moncton (N.-B.).....	Agent consulaire.....	*M. Calixte Savoie.
Montréal (P.Q.)..... (1980 ouest, rue Sherbrooke. Téléphone: WE 3-2793)	Consul général.....	M. Raymond de Boyer de Sainte-Suzanne.
	Consul.....	M. Camille Gargant.
	Consul.....	M. Edmond Delaye.
	Consul.....	M <sup>lle</sup> Jeanne Klein.
	Vice-consul.....	M <sup>lle</sup> Simonne Plante.
(2060, rue Mackay. Téléphone: WE 7-9135).....	Délégué commercial.....	M. Raymond Vibien.
	Délégué culturel et consul.....	M. Edmond Bernard.
North-Sydney (N.-É.)..... (113, rue Pierce. Téléphone: 4-800)	Agent consulaire.....	*M. Camille Goora.
Québec (P.Q.)..... (1145, avenue de la Tour. Téléphone: LAfontaine 2-6451)	Consul général.....	M. Georges Denizeau.
	Consul.....	M. Jacques Longuet.
	Délégué culturel et consul.....	M. Bernard Formery.
Saint-Jean (N.-B.)..... (Édifice Dykeman, 58, rue Dock)	Agent consulaire.....	*M. Charles Frédéric Whelly.
Saint-Jean (Terre-Neuve).. (Édifice Reid, 261, rue Duckworth)	Agent consulaire.....	*M. Fabian O'Dea.
Toronto (Ont.)..... (185, rue Bay. Téléphone: EM 6-1131)	Consul général.....	M. Guy Scalabre.
	Vice-consul.....	N. Daniel Bornstein.
	Délégué commercial.....	.....

\* Les noms des fonctionnaires consulaires qui ne sont pas fonctionnaires de carrière ni citoyens du pays qu'ils représentent, ou qui s'occupent d'affaires ou exercent une profession en dehors de leurs fonctions consulaires, sont précédés d'un astérisque.